

Conseil d'établissement de l'école Gadbois 2018-2019
Procès-verbal de la rencontre du mercredi 13 mars 2019, 18 h 30 à 20 h 30
Local 014

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption du PV du 15 janvier 2019
3. Suivi au PV de la réunion du 15 janvier 2019
4. Parole au public
5. Information de la direction
 - a. Plan d'effectif
 - b. Brigadier scolaire
 - c. Demande à action bénévole
 - d. Concours du Sivet
 - e. Souper bénéfice de la fondation
 - f. Aide aux parents, mesure 15024
 - g. Varia
6. Information du service de garde
7. Sorties éducatives et campagnes de financement
 - a. Sorties éducatives
 - b. Campagnes de financement à venir
8. Plan triennal des immeubles
9. Critères de sélection d'une direction
10. Processus d'admission volet alternatif
11. Projet éducatif
12. Communication entre le CÉ et la communauté
13. Discussion sur la cohabitation des volets pour le futur
14. Parole aux membres du CÉ
 - a. Parole à la déléguée du comité de parents de la CSDM
 - b. Parole au personnel
 - c. Parole aux parents
 - d. Parole aux membres de la communauté
15. Varia
16. Levée de la réunion

Sont présentes :

Mélanie Boutin, technicienne du service de garde
Marie-Eve Brouard, parent, volet alternatif
Lys C. Jutras, personnel non enseignant
Geneviève Pouliot, parent substitut, volet sourd
Geneviève Pagé, enseignante, volet sourd
Marie-Eve Deguire, parent, volet alternatif
Mélanie Charest, parent, volet sourd
Josée Favreau, directrice
Maude Nepveu-Villeneuve, parent, volet alternatif
Catherine St-Pierre, enseignante, volet alternatif
Rosie-Anne Brisebois, interprète

Nom, interprète

Ouverture de la réunion : 18h35

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Marie-Eve Deguire propose l'adoption de l'ordre du jour

Appuyée par Maude Nepveu-Villeneuve

Adopté à l'unanimité

2. Lecture et adoption du PV du 15 janvier 2019

Coquilles à corriger:

Point 5 : corriger « à la main » par « par courrier »

Point 9 : quell les

Point 11 : savoir

Point 13 : aler

Résolution: énoncé

Lys C. Jutras propose l'adoption du procès-verbal modifié

Appuyée par Mélanie Charest

Adopté à l'unanimité

3. Suivi au PV de la réunion du 15 janvier 2019

Rien à ajouter

4. Parole au public

Aucun public présent

5. Information de la direction

a. Plan d'effectif

Si la tendance se maintient, l'an prochain, il y aura 8 groupes au volet sourd et 9 groupes au volet alternatif (ce seront de petits groupes). Au volet alternatif, il y a 9 élèves de 5e et 12 élèves de 4e. Il faut donc faire 3 classes de 3-4-5 (ce qui nécessite une dérogation, on est en attente de la réponse : ça doit être réglé en avril).

Nous avons une psychologue! C'est un remplacement 2 jours/semaine (lundi et vendredi). Elle travaille avec les deux volets.

b. Brigadier scolaire

Coin Boyer/Jarry, un manque de constance de la brigadière avait été nommé, on a demandé que sa présence soit prolongée jusqu'à 8h30 et c'est le cas. À la suite des demandes de la CSDM, il y aura davantage de brigadiers. On a également fait part du problème de l'arrêt St-André/Mistral au député lors de sa visite, il a repris le dossier.

c. Demande à Action bénévole

Une demande a été faite à cet organisme pour financer des formateurs LSQ pour les élèves du volet alternatif et peut-être pour le personnel. 3000\$ ont été demandés.

d. Concours du Sivet

Sivet : service d'interprétation. Le Sivet organise un concours avec des bourses. Une équipe d'enseignants du volet sourd a participé pour amasser de l'argent pour l'arrimage entre les volets (formation aux élèves et intervenants du volet alternatif). Une vidéo a été réalisée et il faut voter pour gagner. Par contre, la vidéo montre des enfants de l'école et l'école n'avait pas l'autorisation parentale pour l'un des enfants filmés. Les parents seront rencontrés. S'ils sont à l'aise, on va diffuser. Cet événement nous montre que notre système de communication pour les autorisations ne fonctionne pas. On va tenter de trouver une solution et de revoir le système.

e. Souper bénéfice de la fondation

Le souper aura lieu le 5 avril au gymnase, organisé par le volet sourd. Début à 17h. C'est le 10e anniversaire, donc le menu est différent et il y aura des activités spéciales.

f. Aide aux parents, mesure 15024

Mesure pour nouveaux parents du préscolaire et 1re année : 1110\$. Pour la première année, l'école a offert des Ateliers Filiozat de Marie-France Bertrand. Il est proposé de la réengager puisque ça a été très apprécié, et il y avait peu de places. Conférence offerte aux deux volets. Les membres du CÉ trouvent que c'est une bonne idée.

g. Varia

Il aura 2 conférences gratuites de Villeray dans l'Est (estime de soi et intimidation). Muriel Bontemps a organisé tout ça. L'info sera renvoyée au volet sourd pour s'assurer que tous puissent s'inscrire.

6. Information du service de garde

- Inscription Mosaïk au service de garde : la réinscription se passera sur Mosaïk désormais plutôt que sur papier.
- La CSDM propose l'augmentation des tarifs pour l'an prochain pour les blocs sporadiques.
- Il reste 3 journées pédagogiques, dont le 5 avril. (21 juin et 24 mai sont devenus des jours de classe). La maman de Salim a obtenu 40 billets gratuits pour le spectacle de Henri Godon à la Tohu. Frais d'activité de 5,25\$ (transport). Activité cabane à sucre pour les autres élèves.

RÉSOLUTION CEt-01-03-19 : AUGMENTATION DES TARIFS AU SERVICE DE GARDE

Considérant que le service de garde ne reçoit pas de subvention pour les blocs d'inscription sporadiques;

Considérant la suggestion de la CSDM pour éviter un déficit;

Il est proposé par Mélanie Boutin que les augmentations suivantes s'appliquent au service en de garde à partir de la rentrée 2019 pour les blocs d'inscription sporadique:

- Matin: passage de 3,50\$ à 4,20\$;
- dîner maternelle : passage de 4,80\$ à 5\$;
- dîner primaire : passage de 3,50\$ à 4,20\$
- Aucun changement pour le mercredi après-midi et le soir

Appuyée par Mélanie Charest
Adopté à l'unanimité

7. Sorties éducatives et campagnes de financement

a. Sorties éducatives

- 1) Volet sourd, classes de Nadia et Geneviève, 29 mars, à la cabane à sucre familiale de la famille de Nadia. 12 élèves, 5 accompagnateurs, dans leurs véhicules. Aucun coût.

Maude Nepveu-Villeneuve propose l'approbation de la sortie
Appuyée par Marie-Ève Deguire

Approuvé à l'unanimité

- 2) Sortie à l'orchestre métropolitain, tout le volet alternatif sauf les maternelles, payé par le budget des sorties culturelles.

Mélanie Boutin propose l'approbation de la sortie
Appuyée par Lys C. Jutras

Approuvé à l'unanimité

b. Campagnes de financement à venir
Aucune campagne.

8. Plan triennal des immeubles

Les écoles débordent. Les changements d'indices de défavorisation a forcé certaines écoles, dont St-Isaac-Jogues dans Ahuntsic, à réduire ses ratios. L'école St-Isaac-Jogues est présentement en agrandissement et cherche des espaces pour héberger des élèves : 4 ou 6

classes (censées être des maternelles). 2 scénarios sont proposés, dont leur hébergement dans des unités mobiles à Gadbois. On nous demande de prendre position.

Une possibilité serait de faire plus vite les travaux prévus pour avoir 2 classes vacantes à l'intérieur, mais ce serait seulement pour un an. De plus, ça va bousculer le volet sourd qui occupe présentement ces espaces. Le danger d'accepter les classes modulaires, c'est que la CSDM ne rénove pas notre école pour les nouvelles classes en nous demandant de les utiliser. Divers enjeux à l'ajout d'élèves : on manque de toilettes; y aura-t-il plus de surveillantes de dîner? Où vont stationner leurs autobus? Nos débarcadères sont pleins. Y aura-t-il des spécialistes pour eux? La durée des récrés doit être réfléchi. Le fait d'ajouter une 3e entité dans une école qui tente déjà d'arrimer deux volets complique notre situation. Gadbois, dans le passé, a déjà eu des classes modulaires (placées où il y a maintenant le parc).

Après discussion, le CÉ s'entend sur la résolution suivante.

RÉSOLUTION CEt-02-03-19 : REFUS D'ACCUEIL DES CLASSES SUPPLÉMENTAIRES

- Considérant que les deux volets sont en plein arrimage et qu'il s'agit déjà d'un chantier complexe étant donné la nature des volets;
- Considérant que le volet alternatif est en pleine expansion et qu'il y aura donc plus d'élèves en 2019-2020 que le nombre pris en compte par l'analyse de la CSDM;
- Considérant la petite taille de la cour d'école qui fait qu'avec davantage d'élèves et des constructions modulaires, l'espace manquerait;
- Considérant le manque d'information (impacts concrets, services offerts, gestion du transport, spécialistes, surveillance du dîner, etc.) pour prendre une décision éclairée;
- Considérant que les élèves du volet sourd se déplacent en transport adapté et que les débarcadères sont déjà congestionnés par de nombreux véhicules et autobus;
- Considérant que l'école Gadbois n'est pas la seule option disponible pour accueillir les élèves de St-Isaac-Jogues;

Il est proposé par Marie-Ève Deguire de refuser d'accueillir des classes supplémentaires et de refuser l'installation de classes modulaires sur le terrain de l'école Gadbois.

Appuyée par Lys C. Jutras
Adopté à l'unanimité

9. Critères de sélection d'une direction

Aucune modification par rapport à l'an passé.

Mélanie Boutin propose l'adoption des critères
Appuyée par Marie-Ève Deguire

Adopté à l'unanimité

10. Processus d'admission volet alternatif

Le comité admission demande d'ajout d'un point au processus d'admission : un enfant qui s'absente de l'école pour un temps serait ajouté à l'ordre de priorité après les fratries, avant la pige, sous réserve d'une entente préalable avec la direction.

Maude Nepveu-Villeneuve propose l'adoption du nouveau point
Appuyée par Lys C. Jutras

Adopté à l'unanimité

11. Projet éducatif

Un comité travaille sur le projet. Enjeu principal : arrimage. Le plus gros du débroussaillage est fait et le comité réfléchit aux orientations et aux objectifs en ce moment. Des parents du CÉ ont assisté à une rencontre. Pour communiquer avec la communauté, il est question de présenter les résultats au RCA du 11 avril et sur le site de l'école. Les résultats doivent être adoptés par le CÉ. Même en travaillant chacun de leur côté, les volets ont découvert qu'ils avaient plusieurs points communs, le 13 mars, en rencontre de comité.

12. Communication entre le CÉ et la communauté

Les PV devront être mis en ligne sur le site web de l'école. On continue d'envoyer des résumés par l'infolettre.

13. Discussion sur la cohabitation des volets pour le futur

Il est proposé qu'on continue de discuter de la question, en la ramenant plus haut dans l'ordre du jour pour ne pas manquer de temps.

14. Parole aux membres du CÉ

a. Parole à la déléguée du comité de parents de la CSDM

Marie-Ève Deguire transmet une consultation sur les frais qui peuvent être demandés aux parents. Elle y répondra avec Marie-Eve Brouard au nom du CÉ puisque le temps manque.

b. Parole au personnel

c. Parole aux parents

d. Parole aux membres de la communauté

Personne d'autre ne demande la parole

15. Varia

Rien à ajouter

16. Levée de la réunion à 21h42

(Résolutions adoptées à la page suivante)

Résolutions adoptées lors de la rencontre du 13 mars 2019
Extrait du procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Gadbois

RÉSOLUTION CEt-01-03-19 : AUGMENTATION DES TARIFS AU SERVICE DE GARDE

Considérant que le service de garde ne reçoit pas de subvention pour les blocs d'inscription sporadiques;

Considérant la suggestion de la CSDM pour éviter un déficit;

Il est proposé par Mélanie Boutin que les augmentations suivantes s'appliquent au service en de garde à partir de la rentrée 2019 pour les blocs d'inscription sporadique:

- Matin: passage de 3,50\$ à 4,20\$;
- dîner maternelle : passage de 4,80\$ à 5\$;
- dîner primaire : passage de 3,50\$ à 4,20\$
- Aucun changement pour le mercredi après-midi et le soir

Appuyée par Mélanie Charest
Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION CEt-02-03-19 : REFUS D'ACCUEIL DES CLASSES SUPPLÉMENTAIRES

- Considérant que les deux volets sont en plein arrimage et qu'il s'agit déjà d'un chantier complexe étant donné la nature des volets;
- Considérant que le volet alternatif est en pleine expansion et qu'il y aura donc plus d'élèves en 2019-2020 que le nombre pris en compte par l'analyse de la CSDM;
- Considérant la petite taille de la cour d'école qui fait qu'avec davantage d'élèves et des constructions modulaires, l'espace manquerait;
- Considérant le manque d'information (impacts concrets, services offerts, gestion du transport, spécialistes, surveillance du dîner, etc.) pour prendre une décision éclairée;
- Considérant que les élèves du volet sourd se déplacent en transport adapté et que les débarcadères sont déjà congestionnés par de nombreux véhicules et autobus;
- Considérant que l'école Gadbois n'est pas la seule option disponible pour accueillir les élèves de St-Isaac-Jogues;

Il est proposé par Marie-Ève Deguire de refuser d'accueillir des classes supplémentaires et de refuser l'installation de classes modulaires sur le terrain de l'école Gadbois.

Appuyée par Lys C. Jutras
Adopté à l'unanimité